

Le Blason de CASSAGNES-BÉGONHÈS



Coupé : au 1^{er} parti : a/de gueules (rouge) au léopard lionné d'or (jaune), b/ d'argent (blanc) au lion de gueules (rouge) ; au 2^o d'argent (blanc) au lion de sable (noir)

Un accord de 1262 entre Guillaume de Calmont, chevalier, seigneur du château de Cassagnes et Pierre de Cassagnes, damoiseau, prouve qu'au XIII^e siècle ce château appartenait aux Calmont de Plantcage qui le cédèrent au roi de France.

En 1374, Charles V donna la châtelainie de Cassagnes à Jean II d'Armagnac à condition qu'il renonçât à ses prétentions sur le comté de Bigorre (Bosc, III, p. 243) Il y avait alors en Rouergue quatre châtelainies : La Roque- Valzergues, Laguiole, Saint-Geniez et Cassagnes-Bégonhès.

Lors de la confiscation des biens du comte Jean V, en 1470, Cassagnes qui avait été dévastée par les Anglais et par les routiers, échut à Gilbert de Bourbon, comte-dauphin d'Auvergne. L'année suivante, l'évêque Bertrand de Chalençon fit construire l'église et son clocher.

En 1489, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris, les quatre châtelainies du Rouergue sont provisoirement réunies à la couronne royale.

L'année suivante, les consuls de Cassagne obtiennent le chaperon mi-parti rouge et noir qu'ils devront porter le dimanche, les jours de fête et de foire (de Gaujal, II, p. 321, 345).

A trois reprises, en 1568, 1574 et 1584, Cassagnes fut prise et saccagée par les Huguenots.

Ravagée par la peste en 1654, elle fut un instant abandonnée.

Le blason de Cassagnes-Bégonhès est composé des armes : au 1^{er} : a/ des Comtes de Rodez, b/ des Comtes d'Armagnac, au 2^o des Calmont de Plantcage.

Le blason a été choisi à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 10 octobre 1953.